

SOYEZ INFORMÉS DU PROGRAMME D'INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE

LE GUIDE DE L'EMPLOYÉ (E) POUR L'INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE



Si vous êtes blessé ou malade à cause d'une condition non reliée au travail, vous pourriez vous qualifier au programme d'invalidité de courte durée.



**SHERWIN
WILLIAMS®**

C'est avec un grand plaisir que Sherwin-Williams vous annonce qu'à compter du 1er septembre 2016, nous passerons de Desjardins à Solutions Organisationnelles Inc. (OSI) pour l'administration de notre programme d'invalidité à court terme.

Qui est Solutions Organisationnelles Inc. (OSI)?

OSI est une entreprise canadienne ayant plus de 14 ans d'expérience et elle est 100% détenue et exploitée à par des Canadiens. OSI vous assiste, vous et Sherwin-Williams, lorsque vous êtes absent du travail à cause d'une maladie ou blessure.

Solutions Organisationnelles Inc. (OSI) communiquera avec vous lorsque vous êtes malade ou blessé pour vous aider durant votre rétablissement et vous assister lors de votre retour au travail. Notre approche de gestion des soins fonctionne en fournissant «les BONS soins, au BON moment, pour les BON résultats ©».

Toute information médicale obtenue par Solutions Organisationnelles Inc. (OSI) sera gardée strictement confidentielle et seules vos capacités de reprendre le travail seront partagées avec Sherwin-Williams. Ils vous aideront durant votre rétablissement et soutiendront votre retour au travail.

Comment soumettre une réclamation auprès de Solutions Organisationnelles Inc. (OSI)?

Contactez OSI directement au **1-877-674-2567** ou en ligne à **<https://portal.orgsoln.com>**. Veuillez noter que si vous ne pouvez pas soumettre vous-même la réclamation, un parent ou un membre de votre famille pourrait faire la demande à votre place.

Quand dois-je soumettre une réclamation / une demande de congé?

Vous êtes encouragé à contacter OSI dès que possible. Veuillez noter que pour être admissible aux prestations d'invalidité de courte durée (ICD), **vous devez généralement contacter OSI dans les 5 jours suivant le 1er jour de votre absence.**

Si vous ne le faites pas, vos prestations d'invalidité de courte durée (ICD) pourraient être retardées ou refusées.

Qui est admissible aux prestations d'invalidité de courte durée (ICD)?

Vous pouvez être admissible à l'invalidité de courte durée (ICD) si vous êtes un employé régulier à temps plein et que vous avez travaillé trois mois consécutifs dans ce statut. Des règles spécifiques pourraient être applicables pour les changements du statut de votre emploi.

Qui est le spécialiste de la gestion de l'invalidité?

Le spécialiste de la gestion de l'invalidité est votre point de contact chez Solutions Organisationnelles Inc. (OSI). Il discutera avec vous de votre blessure ou de votre maladie et vous aidera lors de votre rétablissement et votre retour au travail.

Les spécialistes sont disponibles pour répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir, vous aider dans votre rétablissement et travailleront avec vous, Sherwin-Williams et votre (vos) fournisseur (s) de soins de la santé pour s'assurer que toutes les bonnes mesures soient prises.

Quelles sont mes autres responsabilités en matière de rapports?

Indépendamment de vos responsabilités pour contacter OSI, vous devez également contacter votre responsable ou superviseur de votre absence du travail et / ou vous conformer à toute exigence locale concernant la gestion des absences.

Le non-respect de ces responsabilités en matière de signalement pourrait entraîner le retard ou le refus de vos prestations d'invalidité de courte durée et vous exposer à une déconnexion appropriée en vertu de la politique de présence / absentéisme et des règles de travail applicables. Qu'arrivera-t-il à ma réclamation actuelle auprès de Desjardins?

Si vous êtes actuellement absent d'une réclamation ou si une réclamation est prévue avant le 1er septembre 2016, vous continuerez à travailler avec Desjardins jusqu'à la fin de cette réclamation ou de ce congé.



Questions? SVP contacter votre représentant en ressources humaines.